



Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF

C'est avec émotion, mes chers collègues, que je m'adresse à vous en ce moment très particulier puisqu'au terme de ces huit années au cours desquelles j'ai exercé les fonctions de trésorier général de l'AMF, je présente aujourd'hui devant vous pour la dernière fois en assemblée générale le rapport financier de votre Association.

Je vais donc soumettre à votre approbation les comptes de l'année 2013 et je vous soumettrai ensuite le taux des cotisations de l'année 2015.

Vous pourrez suivre les lignes budgétaires précises des produits et des charges sur le grand écran derrière moi et je vous rappelle par ailleurs que l'ensemble des informations financières est adressé à chaque adhérent dans le rapport d'activité dont l'envoi postal est actuellement en cours.

Présentation des comptes 2013

Le total des produits de l'exercice s'élève à 12 292 000 €, le total des charges s'élève à 11 850 000 €.

L'AMF dégage donc au 31 décembre 2013 un excédent de 442 000 € (contre 1 072 000 en 2011). Les produits d'exploitation, hors produits financiers, s'élèvent à 12 116 000 €

Les cotisations constituent comme toujours la recette très majoritaire de nos ressources (70,30%) la plupart des cotisations étant collectée par les associations départementales. Ces dernières collectent ainsi 75 % de nos cotisations représentant 90 % des adhérents, c'est dire si leur rôle est essentiel et je suis convaincu qu'il le sera encore plus demain.

En contrepartie, je vous rappelle qu'elles bénéficient d'un abattement qui peut s'élever jusqu'à 30% du montant global des cotisations lorsque 100% des communes et communautés du département sont adhérentes, et d'une ristourne de 7,5% qui est versée aux associations départementales qui acquittent les cotisations avant le 1^{er} juillet.

En 2013, ce sont 84 associations départementales qui ont collecté les cotisations des communes. Parmi elles :

- 56 départements comptent 100% de communes adhérentes et leur association départementale bénéficie donc d'un abattement de 30%
- seules 2 associations départementales ne bénéficient d'aucun abattement parce qu'elles regroupent moins de 80% de communes adhérentes dans leur département

61 associations départementales ont collecté les cotisations des EPCI.

Le tiers restant de nos recettes se répartit entre

- le Congrès,
- la revue Maires de France,
- la redevance du Salon des maires.

Le nombre de participants au Congrès des maires a été en progression très forte en 2013 comme à chaque fin de mandat, ce qui induit nécessairement une hausse du chiffre d'affaires, mais je vous rappelle que le montant des droits d'inscription au Congrès est inchangé depuis 7 ans, à hauteur de 90 € par inscrit. Il faut savoir que le montant réel de dépenses par participant est supérieur à 200 €, mais c'est un choix assumé de votre Bureau de limiter le tarif de l'inscription.

Concernant le Salon des maires, la redevance perçue au titre du SMCL 2013 s'élève à 993 000 €, en augmentation de 60 000 € par rapport à l'édition 2012. Cette redevance sur chiffre d'affaires est perçue par l'AMF parce que l'Association est copropriétaire de cet événement organisé avec le Groupe Moniteur.

L'année 2013 a été très mauvaise pour la vente d'espaces publicitaires dans notre magazine Maires de France : - 71.000 € de chiffre d'affaires. L'AMF subit donc à son tour une baisse des publicités qui touche depuis plusieurs années tout le secteur de la presse.

Sous cette rubrique « Maires de France », ce sont désormais 3 médias différents qui sont comptabilisés, à savoir :

- le magazine mensuel, lequel représente 99% des recettes et 69,5% des charges hors salariés permanents et charges de fonctionnement,
- le supplément mensuel du magazine « la Lettre Maires de France » diffusée gratuitement à tous les adhérents et tous les abonnés, qui représente 26,8% des charges hors salariés permanents et charges de fonctionnement,
- la newsletter quotidienne « Maire info », diffusée gratuitement à près de 55.000 abonnés, qui représente 3,9% des charges hors salariés permanents et charges de fonctionnement.

Je vous précise que la ligne « fichier des communes » qui correspondait à la diffusion payante de notre fichier n'existera plus à compter de 2014, votre Bureau ayant décidé de ne plus vendre son fichier des communes.

En résumé, nos produits d'exploitation sont stables alors même que nous avons décidé de geler la totalité des tarifs appliqués à nos adhérents : cotisations, frais d'inscription au congrès, abonnements au magazine Maires de France.

Pour ce qui concerne les charges, qui s'élèvent au global à 11 850 000 €, elles sont constituées en majorité par la masse salariale qui représente 6 157 000 €.

La part de la masse salariale TTC dans les charges est de 55,05% et de 53,84% dans les produits. Notre volonté de geler les produits conduit à une inévitable progression de la part constituée de la masse salariale puisque celle-ci augmente ne serait-ce que par l'effet de l'ancienneté et des avancements.

Par ailleurs, nous avons engagé en 2012 d'importants et nécessaires travaux de rénovation de notre siège social, qui ont duré 14 mois. Ces dépenses ont été comme il se doit immobilisées et amorties sur une durée de 10 à 80 ans suivant leur

durée normale d'utilisation. Le montant global des travaux affecte donc peu, mais pour une longue durée, l'exercice en cours et les exercices à venir. En revanche le coût du déménagement des salariés et la location de bureaux pendant les travaux a impacté directement et en totalité les exercices 2012 et 2013.

Je veux préciser que le budget des travaux a été correctement suivi, occasionnant un dépassement de moins de 1% par rapport au budget initial de conception du projet.

Au final, la situation financière de l'AMF est particulièrement saine, comme elle l'est de façon récurrente depuis plus de 10 ans. Mon prédécesseur, Michel Charasse, que je salue et auquel je rends hommage, a ouvert la voie d'une gestion parfaitement rigoureuse et nous appliquons tous les deux, deux principes très simples :

- maintenir autant que possible les ressources en tenant compte de la situation particulièrement délicate des collectivités – c'est encore plus d'actualité en ce moment - ce qui nous a conduit à geler les tarifs appliqués à nos adhérents,
- maîtriser les charges, en considérant que toute dépense qui n'est pas autofinancée doit être négociée ou refusée, et surtout en les contrôlant une à une, si modestes soient-elles, afin d'être sûr que chaque dépense est justifiée dans l'intérêt de notre Association.

Sans vous infliger le bilan fastidieux de ces années d'exercice, je crois le moment venu, en tout cas c'est la dernière occasion qui m'est offerte, de vous faire part de quelques-unes de mes convictions profondes quant à la fonction de trésorier de notre Association.

Ce rôle de trésorier peut s'avérer particulièrement délicat lorsqu'il s'agit de refuser d'engager une dépense que d'autres collègues jugent légitime – il serait si facile de tout accepter ! – ou de rappeler tel ou tel à la raison lorsque ces frais semblent exagérés. C'est pourtant plus qu'un rôle, c'est un devoir : je me devais, comme trésorier de l'AMF, de veiller à ce que les cotisations de nos adhérents ne servent qu'à répondre aux objectifs de notre Association et non à des intérêts particuliers.

J'ai été considérablement aidé en cela par le président Jacques Pélissard, dont la rigueur fut parfois encore plus sévère que la mienne et par le Bureau qui a toujours suivi mes recommandations budgétaires.

J'ai aussi été fidèlement épaulé par la Direction des finances de l'AMF : même s'il est présent autant que nécessaire, un trésorier ne peut pas participer à la gestion quotidienne de l'Association et il est donc assez simple d'entraver un contrôle efficace

des comptes, il suffit de ne rien lui dire ! Lorsque la clôture des comptes intervient, il est bien sûr trop tard....C'est pourquoi l'action du Trésorier doit être relayée, au quotidien, par des salariés de confiance. Cela a été le cas avec Carine Collard, avec laquelle j'ai beaucoup travaillé, cela le sera avec Olivier Yviquel, le nouveau directeur des finances de l'Association des maires de France.

Je vous remercie de votre confiance et je laisse Jacques Pélissard mettre aux voix l'approbation des comptes de l'année 2013 après l'intervention du Commissaire aux Comptes.

Intervention de Jacques Pélissard

Un mot au passage : il est vrai qu'au Bureau exécutif, à l'époque avec Michel Charasse, ensuite avec Jean Launay, avec André Laignel, nous avons toujours piloté avec beaucoup de rigueur et d'efficacité la comptabilité et le budget de notre Association. Nous avons une équipe efficace, des permanents reconnus dans leurs compétences, leur expertise. Nous avons désormais des locaux totalement rénovés. Vous êtes tous à même de venir dans votre maison, nous avons réalisé une extension qui comprend un auditorium et nous avons rénové le bâtiment côté rue afin que l'ensemble du personnel travaille dans des conditions agréables et confortables pour une meilleure efficacité. Nous avons donc cette année entamé nos produits avec une location de locaux rendue nécessaire par les travaux mais nous avons, comme Jean Launay l'a dit, une situation parfaitement saine.

Intervention du commissaire aux comptes

Le président Jacques Pélissard soumet les comptes 2013 à l'approbation des adhérents :

Les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

Taux de cotisations pour 2015

Vous pouvez consulter sur le grand écran le taux de cotisations que je vous propose d'adopter pour 2015. Comme c'est le cas chaque année, vous êtes informés non seulement sur le montant des cotisations, mais aussi sur le détail précis des arrondis pratiqués et le pourcentage d'augmentation qui en découle.

Cette année encore je vous propose d'ajuster les cotisations, pour des raisons techniques de gestion – pour ne pas mélanger les recettes au cas où il y en ait quelques-unes en retard, et que les montants soient bien identifiés commune par commune et année par année – mais que le taux de progression soit en moyenne inférieur à 0,1 %.

Je vous rappelle, ou je vous informe pour les nouveaux maires ici présents, que l'AMF ne perçoit aucune subvention d'aucune sorte. C'est la base de notre autonomie financière – nous devons légitimement en être fiers – nous le devons à nos adhérents.

Je sais fort bien que la situation financière de certaines collectivités est difficile, je mesure l'effort que cela représente, mais cette autonomie est absolument essentielle pour que l'AMF puisse poursuivre ses missions à votre service en toute indépendance.

Je voudrais enfin m'adresser aux futurs nouveaux élus du Bureau et tout particulièrement au prochain trésorier – ou trésorière : la rémunération des dirigeants élus est statutairement interdite à l'AMF, autant dire que le bénévolat est de rigueur ! Par contre, je peux vous promettre que représenter l'ensemble de vos collègues maires ou présidents de communauté de France est la plus belle récompense qui puisse vous être donnée. Elle mérite donc une conduite exemplaire ne serait-ce que par respect pour nos collègues adhérents qui nous élisent à leur tête.

Je quitte donc mes fonctions de trésorier sans regret puisque c'est un amendement de conséquence du fait de n'être plus maire, mais je continuerai évidemment à suivre avec grand intérêt les actions mises en œuvre et les positions formulées par l'Association dans un lien avec les associations départementales qui n'a pas fini de se renforcer.

Vous me permettrez, mes chers collègues, un mot plus personnel à l'adresse de Jacques Pélissard. J'ai été très heureux d'accompagner un temps de ta présidence de l'Association des maires de France dans ces fonctions de trésorier général. Dans des options politiques qui pouvaient nous séparer, les sujets de gestion sur lesquels nous devons travailler nous ont amenés à faire avancer la cause des maires et des intercommunalités de France. Merci donc à toi, Jacques, et aux membres du Bureau, de leur soutien constant.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.

Le président Jacques Pélissard soumet les taux de cotisation proposés à l'approbation des adhérents.

Les taux de cotisations sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.